

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

**Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 9 mai 2006 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le maire, Serge Roy.**

Étaient présents: Monsieur le maire, Serge Roy, mesdames les conseillères, Diane Gervais et Josée Baril, messieurs les conseillers, Michel Asselin, Richard Filion, Jean-Guy Desmarchais et Bruno Laplante.

Également présents : Messieurs Armand Comeau, directeur général et Me Jacques Robichaud, greffier

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2006-05-112 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié.

Points ajoutés :

- 7.1 Kelly Sani-Vac inc. – autorisation d'aménagement d'un talus et modification de la résolution no 2004-01-09.
- 7.2 Poursuite pénale contre 9053-7473 Québec inc. : fermeture du dossier no 03-02090-0) de la cour municipale régionale.
- 7.3 Demandes d'aide financière.

ADOPTÉE

**2006-05-113 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AVRIL 2006 (AJOURNÉE AU 25 AVRIL 2006)**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 11 avril 2006 et ajournée au 25 avril 2006, au moins 24 heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 11 avril 2006 et ajournée au 25 avril 2006, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2006-05-114 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AVRIL 2006 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par Jean-Guy Desmarchais et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois d'avril 2006, au montant de **294,830.25 \$**.

ADOPTÉE

**2006-05-115 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AVRIL 2006 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois d'avril 2006, au montant de **132,246.53 \$**.

ADOPTÉE

**2006-05-116 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES TRIMESTRIELS**

Le trésorier adjoint dépose l'état des revenus et dépenses trimestriels au 31 mars 2006, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

**2006-05-117 APPEL D'OFFRES – EMPRUNT DE 72,846 \$ PAR BILLETS – RÉGLEMENT NO 386**

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot accepte l'offre qui lui est faite de **Caisse Desjardins de L'Île-Perrot** pour son emprunt de **72,846 \$** par billets en vertu du règlement numéro 386, au prix de 100.00 échéant en série 5 ans comme suit :

3,400 \$	5.30 %	18 mai 2007
3,500 \$	5.30 %	18 mai 2008
3,700 \$	5.30 %	18 mai 2009
3,900 \$	5.30 %	18 mai 2010
58,346 \$	5.30 %	18 mai 2011

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE

**2006-05-118 CONCORDANCE – EMPRUNT DE 72,846 \$ PAR BILLETS DU 18 MAI 2006 – RÉGLEMENT NO 386**

Attendu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot se propose d'emprunter par billets un montant total de 72,846 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 386;

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que les billets seront signés par le maire et la trésorière;

Que les billets seront datés du 18 mai 2006;

Que les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15 %, payable semi annuellement;

**2006-05-118 ... suite**

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 3,400 \$
2. 3,500 \$
3. 3,700 \$
4. 3,900 \$
5. 54,246 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt, la Ville doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 18 mai 2006), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévu pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 386, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Que la Ville aura, le 18 mai 2006, un montant de 79,733 \$ à renouveler sur un emprunt original de 94,133 \$, pour une période de 15 ans, en vertu du règlement numéro 386;

Qu'un montant total de 6,887 \$ a été payé comptant, laissant ainsi un solde net à renouveler de 72,846 \$.

ADOPTÉE

**2006-05-119 APPROPRIATION DANS LE SURPLUS LIBRE**

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu de procéder à l'appropriation dans le surplus libre de la somme de 17,193.48 \$, plus taxes, pour les projets suivants :

- installation de luminaires sur le chemin du Vieux-Moulin – **3,693.48 \$**
- contrat de services pour la réalisation d'un plan directeur du secteur du parc industriel (résolution no 2006-05-220) – **13,500 \$**

ADOPTÉE

**2006-05-120 RÈGLEMENT NO 445-1 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS NO 445 - ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion a été dûment donné lors d'une séance ordinaire tenue le 14 mars 2006;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'adopter le Règlement no 445-1, intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs no 445 ».

ADOPTÉE

**2006-05-121 RÈGLEMENT PRÉVOYANT L'ÉTABLISSEMENT DE PLANS ET DEVIS POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX SANITAIRES ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 450,500 \$ - ADOPTION**

Considérant qu'un avis de motion a été dûment donné lors d'une séance ordinaire tenue le 11 avril 2006, et ajournée au 25 avril 2006;

Après lecture du règlement par le greffier.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'adopter le **Règlement no 446** intitulé « Règlement prévoyant l'établissement de plans et devis pour le projet d'agrandissement et de réhabilitation des infrastructures d'assainissement des eaux sanitaires et décrétant un emprunt de **450,500 \$** à ces fins ».

ADOPTÉE

**2006-05-122 ENGAGEMENT D'EMPLOYÉS ÉTUDIANTS À LA GESTION DU TERRITOIRE**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'engager les personnes suivantes à titre et au poste d'employé étudiant, à la Gestion du territoire, à compter du 23 mai 2006 et pour une période maximale de 12 semaines, selon les conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur; le tout puisé dans les postes budgétaires 1-02-320-00-112 et 1-02-320-10-112.

- **Stéphanie Bernard, Marc-André Legault-Castro, Thomas Éthier et Marie-Joëlle Doiron**

ADOPTÉE

**2006-05-123 CONTRAT DE TONTE DE GAZON DES PARCS ET ESPACES VERTS POUR L'ANNÉE 2006**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le contrat de tonte de gazon des parcs et espaces verts;

Considérant que la Ville a reçu qu'une seule soumission, soit celle de Maintenance François Lachance inc.;

Considérant que suivant les documents d'appel d'offres, le contrat était d'une durée de 1 an, sans clause de renouvellement;

Considérant que par lettre du 8 mai 2006, Maintenance François Lachance inc. a ajouté une condition à sa soumission, à savoir que le contrat est d'une durée de 1 an avec une option de renouvellement de 2 ans, à défaut de quoi la soumission est retirée;

Considérant que la Ville ne peut, après l'ouverture des soumissions, modifier la durée du contrat prévue dans les documents d'appel d'offres, de sorte que la soumission de Maintenance François Lachance inc. est considérée retirée.

**2006-05-123 ... suite**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'accorder le contrat de tonte de gazon des parcs et espaces verts à **Mario Gouveia** (Service d'entretien de pelouse Suburban), pour une somme n'excédant pas **19,506.22 \$**, plus taxes. Le contrat est d'une durée de 1 an et est à prix unitaire de 1,300 \$, plus taxes; le tout puisé dans le poste budgétaire 1-02-320-02-524.

ADOPTÉE

**2006-05-124 ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX (LUC TESSIER ET FRANCE THÉRIAULT) – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot signe avec Luc Tessier et France Thériault l'entente sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux pour le projet de développement domiciliaire sur le lot 3 559 758 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente ainsi que tous les autres documents requis à cet effet.

Que la firme d'ingénieurs les Consultants LBCD inc. soit désignée pour la préparation des plans et devis et pour assurer la surveillance des travaux.

ADOPTÉE

**2006-05-125 ENGAGEMENT D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES À LA GESTION DU TERRITOIRE**

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'engager les personnes suivantes à titre d'employé temporaire, pour les postes mentionnés ci-après, pour une durée de 120 jours, selon les conditions prévues à la convention collective présentement en vigueur :

**Guillaume Boyer**, jardinier, à compter du 3 avril 2006  
**Catherine Sauvé**, aide-jardinier, à compter du 3 avril 2006  
Poste budgétaire 1-02-320-10-112

**Sébastien Lalonde**, journalier, à compter du 18 avril 2006  
**Marc Martin**, journalier, à compter du 24 avril 2006  
Poste budgétaire 1-02-320-00-112

ADOPTÉE

**2006-05-126 ENGAGEMENT D'EMPLOYÉS ÉTUDIANTS AUX SERVICES COMMUNAUTAIRES – SAISON ESTIVALE 2006**

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais et résolu d'engager **Maxime Lafrenière et Joannie Haché** à titre et au poste d'employé étudiant (préposé aux parcs et terrains sportifs) aux Services communautaires, à compter du 13 mai 2006 et pour une durée maximale de 90 jours, selon les conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-701-50-114.

ADOPTÉE

**2006-05-127 ENGAGEMENT D'UNE EMPLOYÉE TEMPORAIRE – RESPONSABLE DU SERVICE DE GARDE – CAMP DE JOUR**

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'engager **Mélanie Lalonde** à titre d'employée temporaire, au poste de responsable du service de garde du camp de jour La Samare, débutant le ou vers le 28 juin 2006 et pour une période de 8 semaines, selon les conditions prévues à la Convention collective présentement en vigueur; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-701-50-114.

ADOPTÉE

**2006-05-128 ENGAGEMENT DE MONITEURS AU CAMP DE JOUR LA SAMARE – SAISON 2006**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'engager les personnes suivantes à titre d'employés temporaires au poste de moniteur et monitrice pour le camp de jour La Samare, pour la saison estivale 2006, débutant le ou vers le 28 juin 2006, pour une durée maximale de 8 semaines; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-701-50-114 :

**Marie-Pier Ouellet, Catherine Granger, Jessica Morrissette, Fanny Carignan, Maude Chicoine-Cotnoir, Maude Berthelette-Lachance, Josiane Daoust, Ariane Ouellet, Cynthia Tessier, Dominic Auclair, Stéphanie Bernier, Émilie Tardif, Chloé David, Luc Labelle, Émilie Bourret, Janique Nadon-Marier, Stéphanie Morin et Frédérick Michaud**

ADOPTÉE

**2006-05-129 CIT LA PRESQU'ÎLE – APPROBATION DU MODE DE PARTAGE DE LA FACTURE DU TRAIN DE BANLIEUE POUR L'EXERCICE 2006**

Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution no 2006-02-43, le 14 février 2006;

Considérant qu'il y a lieu d'adopter une nouvelle résolution relative au mode de partage de la facture du train de banlieue pour l'exercice 2006.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot approuve la résolution no CIT-06-03-020 relative au mode de partage de la facture du train de banlieue pour l'exercice 2006, adoptée par le CIT La Presqu'île, le 30 mars 2006.

Que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demande à l'Agence métropolitaine de transport de bénéficier de la même formule de partage de la facture de la ligne de trains de banlieue Montréal/Dorion-Rigaud pour l'année 2006, que les municipalités faisant partie du CIT La Presqu'île, tel qu'indiqué dans la résolution du CIT La Presqu'île portant le no CIT-06-03-020, du 30 mars 2006.

ADOPTÉE

**2006-05-130**    **CONGRÈS 2006 – ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (ADGMQ) – AUTORISATION**

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'autoriser M. Armand Comeau, directeur général, à participer au congrès annuel de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec, du 17 au 19 mai 2006, à Shawinigan. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès.

ADOPTÉE

**2006-05-131**    **ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE AVEC VILLE DE L'ÎLE-PERROT – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant les dispositions de la Loi sur les cités et villes concernant les ententes intermunicipales;

Considérant que les villes de L'Île-Perrot et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot ont signé, le 19 décembre 1995, une entente intermunicipale relative à la protection contre les incendies, laquelle a pris fin le 31 décembre 2005 suite à un avis de non-renouvellement donné par la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot;

Considérant l'adoption de la résolution no 2006-02-38 par le conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, autorisant le maire et le directeur général à signer, avec la Ville de L'Île-Perrot, une nouvelle entente intermunicipale relative à la sécurité incendie, valide pour une durée de 5 ans;

Considérant la résolution no 06/03/070 de la Ville de L'Île-Perro, autorisant la signature d'une nouvelle entente intermunicipale relative à la sécurité incendie, valide pour une durée de 10 ans.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, avec la Ville de L'Île-Perrot, la nouvelle entente intermunicipale relative à la sécurité incendie, en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 et valide pour une durée de 10 ans, renouvelable.

ADOPTÉE

**2006-05-132**    **ANNULATION DE LA VENTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES**

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu d'annuler la vente aux enchères publique des immeubles en défaut de paiement des taxes municipales, prévues le 18 mai 2006, à 10h00, au Carrefour Notre-Dame, telle que spécifiée par la résolution no 2006-04-96.

ADOPTÉE

**2006-05-133**    **KELLY SANI-VAC INC. – AUTORISATION D'AMÉNAGEMENT D'UN TALUS ET MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO 2004-01-09**

Considérant l'adoption de la résolution no 2004-01-09 acceptant la demande de dérogation mineure numéro 2003-20, présentée par Kelly Sani-Vac inc., à l'effet de permettre une diminution du rapport espace bâti/terrain à 4,6 %, contrairement au minimum fixé à 15 % par la grille des usages et normes pour la zone, et ce, conditionnellement à la conservation d'une bande boisée de 10 mètres de profondeur au pourtour du futur terrain;

Considérant la demande de Kelly Sani-Vac inc. d'aménager plutôt un muret de terre végétale coupe son au pourtour du lot numéro 3 145 000;

Il est proposé par le conseiller, Jean-Guy Desmarchais, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu de remplacer la condition prévue à la résolution no 2004-01-09 par ce qui suit : « conditionnellement à l'aménagement d'une bande tampon d'une largeur de 10 mètres constituée, à partir de la limite du lot 3 145 000, d'un écran de 4 mètres de largeur composés de conifères ayant une hauteur minimale de 2 mètres, suivie d'un talus d'une largeur de 6 mètres et d'une hauteur maximale de 2 mètres.

ADOPTÉE

**2006-05-134**    **POURSUITE PÉNALE CONTRE 9053-7473 QUÉBEC INC. : FERMETURE DU DOSSIER No 03-02080-0) DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE**

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'autoriser la fermeture du dossier concernant la poursuite pénale intentée contre la compagnie **9053-7473 Québec inc.** (constat no N177609) et portant le numéro 03-02080-0 des dossiers de la Cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

**2006-05-135**    **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot verse une aide financière aux organismes suivants; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-190-00-499 :

<b>École secondaire du Chêne Bleu</b>	<b>200 \$</b>
<b>École secondaire de la Cité-des-Jeunes</b>	<b>100 \$</b>

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES**

- Rapport de la Gestion du territoire
- Lettre du Parc Historique Pointe-du-Moulin confirmant une réduction des tarifs pour les résidents de NDIP.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Dépôt d'une pétition réclamant l'enlèvement des panneaux d'arrêt obligatoire sur la 40<sup>e</sup> avenue à l'intersection de la rue Stocker.

**2006-05-136 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu de lever la séance à 20h22.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Serge Roy  
Maire

\_\_\_\_\_  
Me Jacques Robichaud  
Greffier

*I/c*

\*\*\*\*\*

